



La FIE : coup d'œil dans le rétro

EDITH DEVEL

Alors que la dernière rentrée académique a vu le déploiement de la nouvelle formation initiale des enseignants (FIE), le CRISP dédie son Courrier hebdomadaire à l'histoire de la FIE en Belgique francophone. À sa lecture, on ne peut s'empêcher d'avoir une pensée pour Héraclite : « Rien n'est permanent, sauf le changement ».

Du métier d'enseignant vu (et vécu) comme une vocation s'appuyant surtout sur les « *qualités morales attendues du 'bon' maître* » au nouveau décret sur le FIE, il y a bien plus qu'un simple pas !

Jusqu'à la moitié du XX^e siècle, « [...] comme les réseaux d'enseignement, la FIE a constitué un élément au cœur des rivalités entre tenants de l'école officielle et partisans de l'école libre [...] ». Les auteurs prennent ainsi le temps de détailler les volets « *formation des enseignants* » des différentes lois organiques tant au niveau administratif (durée, certification...) qu'au niveau pédagogique (contenus). Ensuite, ils mettent le focus sur les nombreuses décisions politiques qui, avec la loi du Pacte scolaire de 1959 et à la faveur de l'estompage de certaines rivalités, soulignent la volonté de faire évoluer la formation initiale des enseignants vers une plus grande préparation au métier. Avant de s'arrêter sur les effets du décret du 31 mars 2004 (dit décret « *Bologne* »).

Mais les discours sur le nécessaire développement d'une professionnalisation du personnel enseignant ne faiblissent pas pour autant. Au début des années 2000, les recherches nationales et internationales dénoncent, entre autres, l'iniquité et l'inefficacité du système éducatif francophone belge.

Les importants changements apportés à la FIE dès la rentrée 2023-2024 peuvent être vus comme un point d'orgue aux nombreux débats houleux et à l'histoire tortueuse de la FIE en Belgique francophone.

En effet, un nouveau profil enseignant se dessine désormais clairement : un allongement de la durée de la formation de 3 à 4 années (des sections 1-2-3), le principe d'une unicité du métier grâce au développement de compétences identiques en formation initiale, la co-diplomation entre les formes d'enseignement supérieur, la garantie de maîtrise suffisante de la langue française par les enseignants et un meilleur encadrement des stages pour les futurs professionnels.

Quant à l'enseignement obligatoire, les objectifs du Pacte d'excellence étaient clairs : faire évoluer l'école pour améliorer, entre autres, les apprentissages de tous les élèves. Dans une logique systémique, pour y parvenir, la FIE devait également évoluer : « [...] *la mise en œuvre du Pacte est liée à une réforme de la formation initiale des enseignants [...]* ».

C'est désormais chose faite bien que les auteurs pointent encore une série de questionnements et de « points saillants » dont un constat bien belge « [...] *La mouture actuelle du décret [...] porte en elle les traces de compromis entre partis [...]* »

Ce Courrier hebdomadaire constitue une lecture assez ardue, assurément technique et documentée, porteuse de questionnements pour l'avenir et à coup sûr une pépite pour les historiens qui se pencheront sur ce passionnant sujet dans quelques décennies. ■